

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 18 janvier 2019

**1<sup>ère</sup> Commission****N° CP-2019-1-1-1****Service instructeur**

Direction des Finances

**Service consulté****GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
ASSOCIATION OEUVRE DON BOSCO A LANDSER  
AGRANDISSEMENT DU COLLEGE**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt à l'Association Œuvre Don Bosco à Landser à raison de 50 % du financement global de 6 000 000 € destiné à la construction d'un nouveau bâtiment pour les classes de 6<sup>ème</sup>.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (CD-2017-4-12-3) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'Association d'enseignement secondaire privé catholique Œuvre Don Bosco, sise à Landser, réalise l'agrandissement du Collège par la construction d'un nouveau bâtiment pour les 150 élèves des classes de 6<sup>ème</sup>. Cette réalisation se fera sur le site de l'ancien Monastère à Landser.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 9 000 000 € de cette opération s'établit ainsi :

Fonds propres :	2 000 000 €
Subvention du Département du Haut-Rhin :	1 000 000 €
Emprunt BECM (chef de file) :	3 000 000 €
Emprunt CCM St Joseph :	3 000 000 €
	-----
	9 000 000 €

Le présent rapport a pour objet une demande de garantie à 50 % conjointement à Saint-Louis Agglomération pour les prêts à souscrire auprès de la Caisse St Joseph de Mulhouse et de la Banque Européenne Crédit Mutuel d'un montant total de 6 000 000 €.

Les caractéristiques principales des emprunts que l'Association Œuvre Don Bosco projette de souscrire sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>BECM</b>	<b>CCM St Joseph</b>
<b>Montant :</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>
<b>Durée totale :</b>	<b>144 mois</b>	<b>12 ans</b>
<b>Amortissement :</b>	<b>échéance constante</b>	<b>échéance constante</b>
<b>Périodicité des amortissements :</b>	<b>trimestrielle</b>	<b>trimestrielle</b>
<b>Périodicité des intérêts :</b>	<b>trimestrielle</b>	<b>trimestrielle</b>
<b>Date de première échéance :</b>	<b>28/02/2019</b>	<b>28/02/2019</b>
<b>Date de dernière échéance :</b>	<b>30/11/2030</b>	<b>30/11/2030</b>
<b>Taux d'intérêt :</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>Taux d'intérêt (en %) :</b>	<b>1,40 %</b>	<b>1,40 %</b>

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT